



Problème avec pension alimentaire

Par Jr08

Bonjour

Je viens vers vous car j ai un gros soucis j ai une fille que je ne voit plus depuis 9 ans maintenant. J ai eu un jugement en 2010 pour verser pension alimentaire fin 2010 j ai eu la garde jusqu en 2012 après on m'a accusé à tort donc devant la juge j ai dit je ne veux plus en entendre parler. Après ça j ai eu un compte rendu en 2012 mais rien qui disait pour la pension alimentaire. Donc je n ai rien verser depuis ce temps. Et la la caaf m envoi une lettre en disant que je leur dois plus de 2000 euros depuis février 2019 jusqu a aujourd hui hors il n y a jamais eu un autre jugement depuis l année 2010.il dise que si je paye pas il font saisi sur compte hors ma vie à changé j ai un autre enfant un crédit maison et je perçois moins.

On t il le droit de faire ça et y a t il recours. Suis je obligé de payer sachant qu il n y a rien eu depuis ce temps.

Merci de me répondre au plus vite cordialement

Par ESP

Bonjour

Les raisons que vous évoquez ne justifient pas le non paiement de la pension. Sauf si le juge décidait de la supprimer.